

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, FOURQUET Guillaume, BARDOU Raymonde, PILLIERE Annie, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre , GAUTHIER Laura.

Absents : MM

Absents (représentés) : MM

Début de séance : 20h30

Madame Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le projet d'installation d'ombrières sur l'ancien terrain de tennis. Cet ajout à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

- **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022, soit :

- Taux taxe foncier bâti = 56.34 %
- Taux taxe foncier non bâti = 86.31 %

Le produit fiscal attendu pour 2022 est de **165 953 €**.

Voté à l'unanimité

- **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions aux associations Villespynoises pour l'année 2022, comme suit, étant entendu que ces subventions ne seront versées qu'en cas de reprise d'activité, de présentation et acceptation, par le conseil municipal, du bilan financier et de la tenue d'une assemblée générale.

ACCA	400,00
BAR ASSOCIATIF LES CANELLES	2 500,00
BELOTE VILLESPYNOISE	120,00
BOUG'A VILLESPLY	325,00
CAMINAM	400,00
CARVICEN	325,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	325,00
PING PONG	300,00

Voté à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget prévisionnel principal de l'exercice 2022 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	659 741.10 €	300 874.00 €
Résultat reporté au 002		358 867.10 €
TOTAL	659 741.10 €	659 741.10 €

Investissement	Dépenses	Recettes
	325 622.58 €	370 953.73 €
Restes à réaliser 2021	13 430.00 €	
Résultat reporté au 001	31 901.15 €	
TOTAL	370 953.73 €	370 953.73 €

Voté à l'unanimité

• **ACQUISITION D'UNE PARCELLE A FONTORBE POUR INSTALLER LES CONTAINERS DE TRI ET D'ORDURES MENAGERES**

Madame le Maire informe ses collègues que Messieurs Célestin et Christian ROUDET ont proposé à la commune de lui céder, pour l'euro symbolique, une parcelle à Fontorbe afin d'y installer les containers de tri et d'ordures ménagères.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter cette cession pour l'euro symbolique.
- De prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.
- De donner, à Madame le Maire, tout pouvoir pour finaliser cette transaction et signer actes et documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

• **ACQUISITION DE LA MAISON SITUEE SUR LA PARCELLE AA 196**

Madame le Maire rappelle les précédentes discussions au sein du conseil municipal concernant l'acquisition de la maison située sur la parcelle AA196 (maison Villet).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour cette acquisition au prix de 23 500 €, plus tous les frais liés à cette transaction.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre en place la procédure d'acquisition et signer tous documents nécessaires, en particulier les actes notariés.

Voté à l'unanimité.

- **OPERATION NON BUDGETAIRE POUR APURER LES COMPTES 4581 ET 4582**

Madame le Maire informe ses collègues qu'à la demande la Trésorerie de Carcassonne et afin de procéder à des écritures de rectifications (dissolution de l'ASA et l'AFR de Villespy), il convient d'enregistrer une opération d'ordre non budgétaire visant à apurer les comptes 4581 et 4582. Une différence de 51 307.91 € existant entre les deux comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et accepte l'opération suivante :

- Débit c/1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour : 51 307.91 €
- Crédit c/4581 (opérations sous mandat – dépenses) pour : 51 307.91 €

Voté à l'unanimité.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE VILLESPLAS**

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil régional pour l'arrêt de bus prévu dans la sécurisation de la traversée de Villesplas.

Voté à l'unanimité.

- **PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIERES SUR L'ANCIEN TERRAIN DE TENNIS**

Suite au dépôt d'un dossier auprès du SYADEN, pour une implantation d'ombrières en milieu rural, le SYADEN a retenu la demande de la commune de Villespy. Ce projet comprendrait l'implantation d'une ombrière de 220 m² et d'une borne de rechargement pour voiture électrique.

Voté à l'unanimité.

Fin de séance : 23h

Villespy, le 22 avril 2022
Le Maire

